

Besançon, le 15 novembre 2021,

Monsieur le Directeur Général  
AHS FC

**Objet : Rappel des revendications CGT dans le cadre de la NAO . 2021/2022**

Parallèlement aux négociations en cours concernant le cycle QVT, un nouveau cycle NAO s'est ouvert en octobre et nous tenions à vous formaliser, en vue de la prochaine séance de demain 16 novembre, les revendications de la CGT pour notre association.

Celles-ci portent prioritairement sur l'enjeu des rémunérations.

En effet, les salaires dans notre secteur restent dramatiquement bas et ne permettent pas aux salariés de pouvoir vivre correctement.

Ce que l'on nomme « pouvoir d'achat » est en chute et il est impératif d'augmenter nos salaires.

Les organisations employeur, elles mêmes, soulèvent cette difficulté en focalisant sur le versant du recrutement.

À l'AHS FC, ce sont 206 salariés, soit plus d'1/5, qui sont en dessous du coefficient 400 soit à peine plus que le montant du smic !!

**La CGT revendique une augmentation générale des salaires de 300€ net par mois pour tous les salariés afin de pouvoir permettre à tous nos collègues investis dans les actions sociales et médico-sociales de l'AHS FC de pouvoir vivre dignement.**

Ce sont l'ensemble des salaires qu'il s'agit d'augmenter même si l'exigence porte particulièrement sur les bas salaires.

**Il est impératif d'engager de véritables négociations sur les salaires et déjà, dans l'immédiat en intégrant la transposition des 183€ gagnés dans le public.**

Différents dispositifs existent pouvant permettre les revalorisations salariales, il en est de l'article 39 de la CCNT 66.

La prime PEPA, qu'il est question d'activer, ne peut être qu'un dispositif transitoire à l'augmentation générale des salaires. Dans ce sens la possibilité de pouvoir envisager une prime correspondant au versement d'un salaire supplémentaire mensuel moyen pour l'année 2021 sur l'association peut apparaître une proposition sur laquelle nous serions favorables.

Notre convention collective est un support de sécurisation inestimable pour les droits collectifs. Elle est précieuse et il est important de la consolider et de la renforcer.

Nous demandons un élargissement des Congés Trimestriels à hauteur de 6 congés/trimestre pour l'ensemble des professionnels, tous secteurs confondus.

**Dans le même sens, nous renouvelons notre exigence que soient mis en place 12 jours de congés exceptionnels/an pour enfants malades et/ou parents à charge.**

On a vu à quel point cela est primordial pour permettre aux collègues parents de pouvoir assumer leur rôle mais également dans le soucis de la continuité de service.

**Soutenir l'équilibre et l'articulation vie professionnelle et vie familiale est un élément essentiel du bien être au travail mais aussi de l'implication.**

**Les enjeux de santé des salariés sont aussi primordiaux.**

Nous demandons que s'engagent des négociations concernant la contribution employeur pour la complémentaire santé.

**En effet, cette contribution doit être majorée, que ce soit sur la base conventionnel, à hauteur de 75 % ou de l'option 1, qui permet une couverture plus conséquente.**

Dans le même sens, nous vous demandons à nouveau d'envisager la prise en charge des cotisations CSG/RDS afin d'empêcher des pertes de salaires sur les arrêts maladie.

Concernant les salariés à l'AHS FC, il est notable de constater que la pyramide des âges est haute et que notre secteur est lourd en charge de travail.

Nous demandons l'ouverture de négociations afin de pouvoir construire ensemble des dispositifs permettant aux salariés qui le désirent de partir plus tôt, avant la retraite, ou **retraite progressive**, avec maintien du taux de cotisations ou de bénéficier d'un temps partiel, jusqu'à 50 %, sans perte de rémunérations.

Cela permettant en outre de favoriser l'accès des plus jeunes au travail.

Le travail à l'AHS FC est une contribution à la société inestimable. Il doit être soutenu et favoriser. Les rémunérations et les conditions de travail doivent être à la hauteur de ce défi.

Face à une crise de recrutement, les organisations employeur parlent de « pénurie », il apparaît incontournable de répondre aux aspirations et aux besoins des salariés dans ce sens.

**Un plan de résorption de la précarité, sollicité à plusieurs reprises au CSE doit être construit avec les instances et les organisations syndicales !**

Les autres revendications que nous portons avec les autres organisations syndicales, comme la mise en place de tickets restaurant, ou l'augmentation des repos compensateurs pour les surveillants de nuit, constituent également des leviers d'amélioration de la nature et des conditions d'exercice du travail.

Enfin, nous souhaitons et nous vous demandons expressément de pouvoir également ouvrir des négociations afin de permettre aux collègues des services administratifs et généraux de bénéficier d'un changement de grille en fonction des diplômes acquis.

Nous souhaitons pouvoir lors des séances de négociations travailler avec vous plus précisément sur ces enjeux et concernant d'autres secteurs professionnels, comme les assistants familiaux.

**Cela peut préfigurer des échanges et négociations en vue d'un accord GPEC, qu'il nous faudra très rapidement envisager pour l'association.**

Nous restons dans l'attente de réponses favorables à ces revendications.

**Enfin, pour rappel, avant la séance de négociations QVT de ce vendredi 19 novembre, nous tenons à rappeler nos revendications, restées en suspens dans ce cadre.**

Il en est particulièrement de l'aide aux transports ou mobilité des salariés, avec la mise en place de la prime mobilité durable et de la prime carburant/ou prime vélo, mais aussi des revendications liées à l'expression des salariés, droit d'expression et moyens pour les IRP.

En nous souhaitant d'être constructifs et de parvenir à des avancées sociales dans l'intérêt de tous, nous vous remerciant de prendre en compte ces éléments revendicatifs comme une base essentielle pour nos échanges et négociations,  
Cordialement,

Pour la CGT AHS FC,

David Guerret, délégué syndical.

